

Nombre de membres adhérents	183
Nombre de membres présents	145
Nombre de membres votants (1 pouvoir)	146
Date de convocation :	9/9/2020
Affiché le :	25/9/2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente :

GAY Gemma (ALIEZE)	FAIVRE Janine (ANDELOT-MORVAL)	MONNERET Philippe (ARINTHOD**)	CHARBONNIER Marie-Christine (ARINTHOD**)
LINARES Maryline (ARLAY**)	CALLOD Marie Emilie (ARLAY**)	PERRIN-HUDRY Thierry (AROMAS)	AMET Jean-Denis (AUGEA)
GOYET Nicolas (AUGISEY)	MONNARD Claude (BALANOD)	MOREAU Serge (BAUME-LES-MESSIEURS)	MONDIERE Stéphane (BEAUFORT-ORBAGNA**)
BOUGAUD Frédéric (BEAUFORT-ORBAGNA**)	MERCKY Thomas (BEFFIA)	ADAM Alexandre (BLETTERANS**)	LAMONICA Jérôme (BLETTERANS**)
DUC Pierre (BLOIS-SUR-SEILLE)	MONTUELLE Eric (BOIS-DE-GAND)	MANERA Gaëlle (BORNAY)	ROUGEMONT Daniel (BROISSIA)
TISSOT Gilbert (CERNON)	NICOLAS Christian (CESANCEY)	CHAUVIN Didier (CHAMBERIA)	GIROUD Jean-Charles (CHAMPROUGIER)
LAGOUGE Yan (CHAPELLE-VOLAND)	CERDA Hugo (CHARNOD)	MUTIAUX Jean-Jacques (CHÂTEAU-CHALON)	MORNICO Joël (CHAUMERGY)
CHANOIS Pierre (CHENE-SEC)	PELLEGRINELLI Colette (CHEVREAUX)	BORNOT Antoine (CHILLE)	BILLOT Dominique (CHILLY-LE-VIGNOBLE)
TOURNEUR Eric (COLONNE)	FORTIN Jean-Etienne (COMMENAILLES)	PONARD Annie (CONDAMINE)	RESTELLI Florence (CONLIEGE)
ROBELIN Bernard (COSGES)	LECOMTE Marie-Claude (COURBOUZON)	MOUILLOT Alain (COURLAOUX **)	DUFFNER Hubert (COURLAOUX **)
MENOULLARD Aline (COUSANCE**)	RIVATTON Xavier (COUSANCE**)	AUBERT Jean-Serge (CRESSIA)	DOILLON Karine (CUISIA)
ROSSIGNOL Christian (DESNES)	MARECHAL Léa (DIGNA)	MARTELIN Chantal (DOMBLANS**)	MATHIEUX Brigitte (DOMBLANS**)
BECAUD Thierry (DOMPIERRE-SUR-MONT)	BENHELLI Thierry (ECRILLE)	PERRARD Laurent (FAY-EN-MONTAGNE)	PAROISSE Sylvie (FONTAINEBRUX)
RAMAUX Audrey (FOULENAY)	VUILLET Eric (FREBUANS)	GLENADEL Stéphane (FRONTENAY)	DALOS Alain (GENOD)
COPERCHINI Bruno (GERUGE)	GRIS Jessy (GEVINGEY)	EPARVIER Séverine (GIGNY-SUR-SURAN)	BARAN Patrice (GIZIA)
PUTIN Cyril (GRAYE-ET-CHARNAY)	LECOULTRE Franck (HAUTEROCHÉ)	JAMES-INGRAND Rosine (L'ETOILE)	PAPILLON Gérard (LA BOISSIERE)
BELPERRON Pierre-Rémy (LA CHAILLEUSE)	TROSSAT Jean-Louis (LA CHASSAGNE)	DIGONNAUX Evelyne (LA-CHAUX-EN-BRESSE)	GRASSER Remy (LA MARRE)
TROSSAT Lise Marie (LA-TOUR-DU-MEIX)	TIGNOLET Sylvain (LADOYE-SUR-SEILLE)	MARANO Marie-Christine (LAVIGNY)	FEVRE Michel (LE FIED)
PETIOT Jérôme (LE PIN)	GRANDVAUX Stéphane (LE VERNOIS)	GRAS Géraud (LE VILLEY)	DIGONNAUX Jean-Paul (LES-DEUX-FAYS) (titulaire : Jacques THIEBAUT excusé)
SIMEREY Renaud (LES REPÔTS)	MICHEL Nathalie (LES-TROIS-CHÂTEAUX)	GENAUDET Patrick (LOISIA)	BOURDY Jean-Philippe (LOMBARD)
GALLE Philippe (LONS-LE-SAUNIER *****)	MAILLARD Marie Pierre (LONS-LE-SAUNIER *****)	BARTHELET Thomas (LONS-LE-SAUNIER *****)	PERRIN Anne (LONS-LE-SAUNIER *****)
SOURD Grégory (LONS-LE-SAUNIER *****)	BRAYARD Laurent (MACORNAY)	COULON Michel (MARIGNA-SUR-VALOUSE)	RICHEME Jean-Yves (MARNEZIA)
MORESTIN Isabelle (MAYNAL)	OUTHIER Pascal (MENETRU-LE-VIGNOBLE)	REBOUILLAT Jean-Luc (MESSIA-SUR-SORNE)	VINCENT Daniel (MOIRON)
BUYS Nelly (MONAY)	MUSCAT Myriam (MONNETAY)	BARTHE-WEBER Christine (MONTAIGU)	SOLLER Evelyne (MONTAIN)
GROSSET Pierre (MONTMOROT**)	MATHEZ Sylvie (MONTMOROT**)	MORAND Nathalie (MONTREVEL)	PERNIN Jessica (MOUTONNE)
MERUT Christiane (NOGNA)	MERCIER Tristan (ONOZ)	CHATOT Patrick (ORGELET**)	LIGIER Michel (ORGELET**)
CHEBANCE Daniel (PASSENAIS)	VINCENT Philippe (PERRIGNY**)	PAIN Alain (PERRIGNY**)	PILET Joël (PIMORIN)
RAMELET Marie-Odile (PLAINOISEAU)	PELLEGRINI Jean (PLAISIA)	DUBOZ Hervé (POIDS-DE-FIOLE)	GIRARD Camille (PRESILLY)
RICHARD Natacha (PUBLY)	CAGNE Rodolphe (QUINTIGNY)	KENNICKER David (RECANOZ)	FROMONT Jacqueline (REITHOUSE)
NIEL René (REVIGNY)	GALLET Cécile (ROSAY)	CACHOT Jacques (ROTALIER)	DUPARCHY Sandrine (ROTHONAY)
JEANDOT Guy (RUFFEY-SUR-SEILLE)	CAPELLI Aron (RYE)	VAUCHER Béatrice (SAINTE-AGNES)	BRENOT Valérie (SAINT-AMOUR**)
TIMONIER Alexandre (SAINT-AMOUR**)	VOISIN Aline (SAINT-DIDIER)	VERNE Adèle (SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE)	JOLIET Thibaut (SAINT-MAUR)
GROSPIERRE Aline (SARROGNA)	BERTHAUD Lilian (SELLIERES)	FUSIER Thierry (SERGENAUX)	CERESA Pascal (SERGENON)
BOULANGER Patrice (THOIRETTE-COISIA)	HERMELIN Eurélia (THOISSIA)	CHAZOT Samuel (VAL D'EPY)	BOUVIER Marie-France (VAL SURAN)
GAILLARD Gilles (VALZIN-EN-PETITE-MONTAGNE)	VUILLERMOZ Jean-Louis (VERGES)	BADOT Daniel (VERIA)	GIONO Gérard (VERNANTOIS)
BOISSON Evelyne (VILLENEUVE-SOUS-PYMONT)	MONNIER Bernard (VILLEVIEUX)	MULLER Marie Françoise (VINCENT-FROIDEVILLE)	CATTEAU Jérémie (VOITEUR)
LISSE Jean-Claude (VOSBLES-VALFIN)			

Absents :

BONNEFONTAINE	BRIOD (commune excusée)	CHAVERIA	CHEMENOT	CONDES
CORNOD	COURBETTE	COURLANS	DARBONNAY	DRAMELAY
FRANCHEVILLE	LA CHARME	LARNAUD (commune excusée)	LE CHATELEY	LE LOUVEROT (commune excusée)
MANTRY	MERONA	MONNET LA VILLE	MONTAGNA LE RECONDUIT	MONTFLEUR
MONTIGNY SUR L'AIN	MONTLAINIA (commune excusée)	NANCE	NANCUISE	NEVY SUR SEILLE (titulaire : Brigitte COURBET excusée)
PANNESSIERES	PICARREAU	PONT DU NAVOY	RELANS	SAINT LAMAIN
SAINT LOTHAIN	TOULOUSE LE CHATEAU	TRENAL	VAL SONNETTE (commune excusée)	VERS SOUS SELLIERES
VESCLES (excusée)	VEVY (titulaire : Nicolas PELLETIER excusé)	VILLERSERINE		

Pouvoirs

Mme Valérie JUNG (VAL SONNETTE) pouvoir transmis à Mme Valérie BRENOT (SAINT AMOUR)

ORDRE DU JOUR :

- Installation du Comité,
- Election du.de la Président.e,
- Fixation du nombre de Vice-Président.e.s,
- Election des Vice-Président.e.s,
- Désignation par élection des représentant.e.s de la Collectivité au Comité Technique (CT), et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- Désignation par élection des membres de la Commission d'appel d'offres,
- Désignation par élection des délégué.e.s du SICTOM au SYDOM du JURA,
- Délégation du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidence,
- Indemnité de fonction allouée au.à la Président.e,
- Indemnités de fonctions allouées aux Vice-Président.e.s,

Mme Valérie BRENOT, Présidente sortante, après s'être assurée de l'obtention du quorum, ouvre la séance et présente les excuses des délégués retenus par d'autres obligations (voir en-tête de compte rendu).

Mme Valérie BRENOT remercie les délégués ainsi que les membres du bureau qui l'ont accompagné pendant ce précédent mandat.

Doyen d'âge de l'assemblée :

Après avoir déclaré le Comité Syndical installé dans ses fonctions, **Madame Valérie BRENOT** appelle le (la) doyen(ne) d'âge de l'assemblée qui sera chargé(e) de présider l'élection du (de la) nouveau(lle) Président(e).

Monsieur Gérard PAPILLON, délégué de Terre d'Emeraude Communauté et élu de la Commune de LA BOISSIERE, est nommé doyen d'âge de l'assemblée.

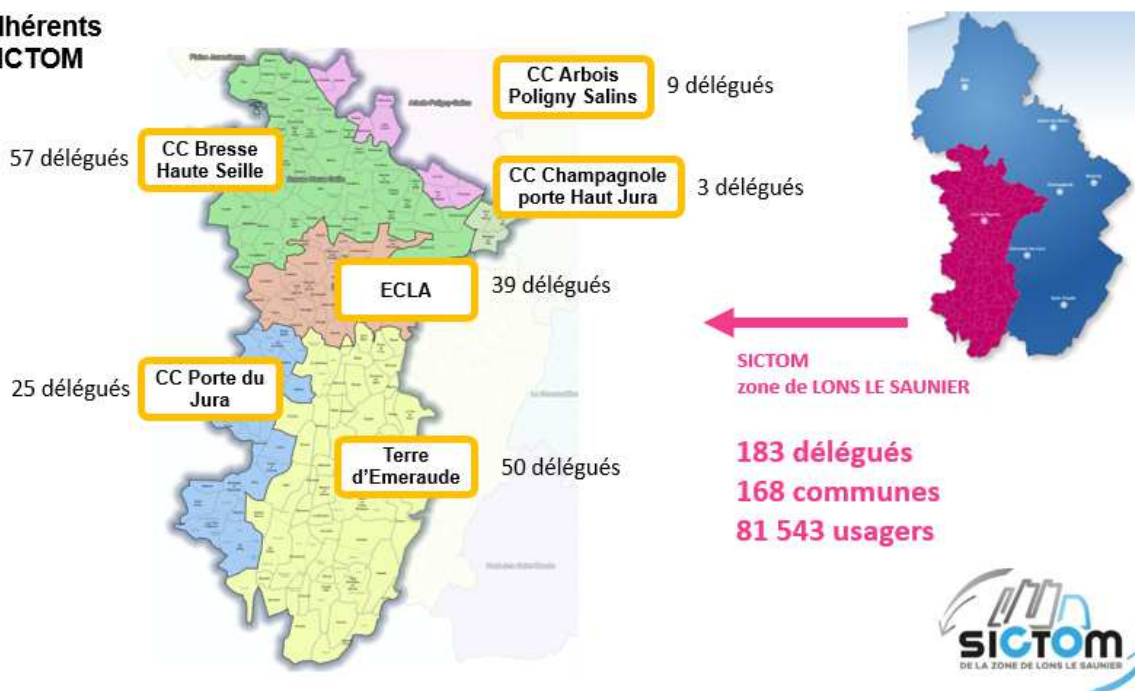
Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, **Madame Léa MARECHAL**, déléguée de la Communauté de Communes Porte du Jura et élue de la Commune de DIGNA, est déclarée secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 02/03/2020 est donné pour information aux membres de l'assemblée.

Mme Valérie BRENOT effectue une présentation du SICTOM de la Zone de Lons le Saunier :

Les adhérents du SICTOM



Le film de présentation du SICTOM est diffusé, celui-ci peut être visionné sur la page facebook du SICTOM à cette adresse :

<https://www.facebook.com/Sictom-de-la-zone-de-Lons-Le-Saunier-110345844061830>

Mme Agnès SPECQ, directrice du SICTOM, explique les mesures particulières d'organisation de ce Comité en raison de la pandémie de Covid 19. Elle rappelle les dispositions suivantes :

- Le port du masque est obligatoire pendant toute la séance, il a été demandé à chaque élu de se présenter à la réunion avec son propre stylo, des bulletins de vote ont été déposés à chaque emplacement,
- Pas de déplacement pour les votes, les agents du SICTOM présenteront une urne et la feuille d'émargement auprès de chaque membre,
- Des micros sur pied ont été installés dans la salle afin d'éviter tout contact,
- Un pupitre est à disposition des élus,

Mme Valérie BRENOT, demande à l'assemblée si elle accepte, **en cas de candidature unique**, de procéder à l'élection à mains levées, cette mesure devant être validée à l'unanimité.

Cette demande est validée à l'unanimité par l'assemblée.

Nomination de 4 Asseseurs :

Après appel de candidatures 4 délégués sont nommés assesseurs :

- Mme Aline VOISIN, élue de la commune de Saint Didier,
- M. Jean-Philippe BOURDY, élu de la commune de Lombard,
- Mme Chantal MARTELIN, élue de la commune de Domblans,
- Mme Karine DOILLON, élue de la commune de Cuisia.

ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E)

Après avoir déclaré le Comité Syndical installé dans ses fonctions, la Présidente sortante, **Madame Valérie BRENOT** appelle le (la) doyen(ne) d'âge de l'assemblée qui sera chargé(e) de présider l'élection du (de la) nouveau(lle) Président(e).

Monsieur Gérard PAPILLON, délégué de Terre d'Emeraude Communauté et élu de la Commune de LA BOISSIERE, est nommé doyen d'âge de l'assemblée.

Madame Léa MARECHAL, déléguée de la Communauté de Communes Porte du Jura et élue de la Commune de DIGNA est déclarée secrétaire de séance.

Monsieur Gérard PAPILLON invite les candidats au poste de Président(e) du SICTOM à se faire connaître.

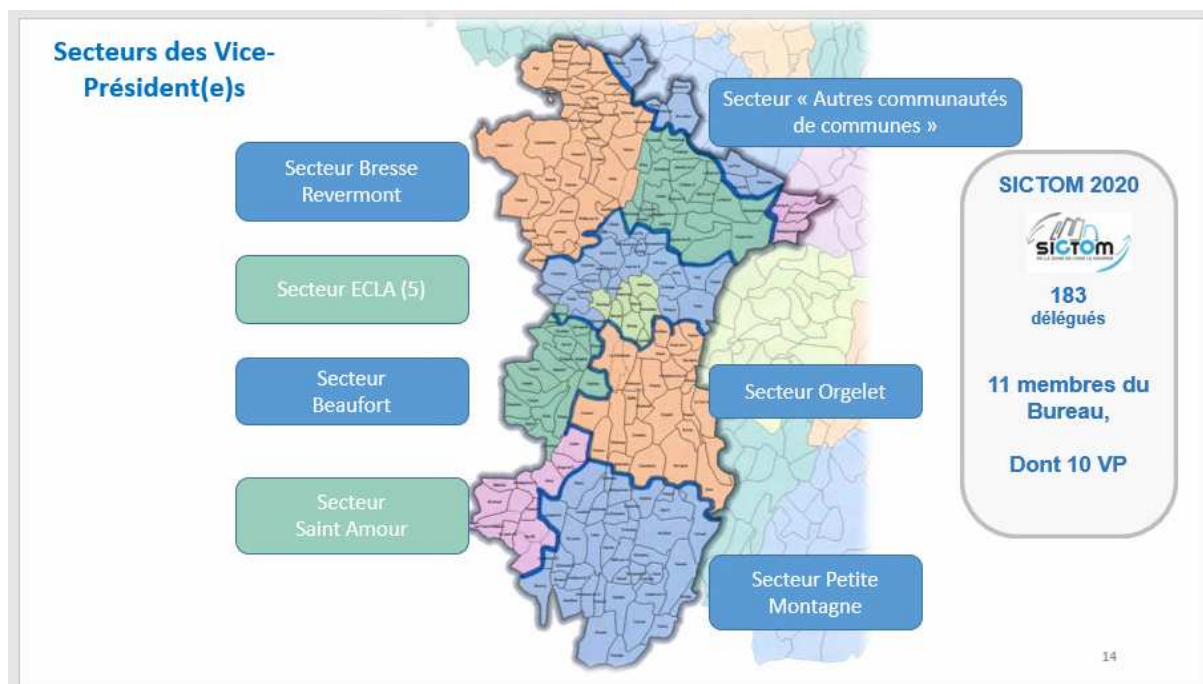
Après appel à candidatures, **Madame Valérie BRENOT**, Présidente sortante est seule à se porter candidate au poste de Présidente du SICTOM.

Monsieur **Gérard PAPILLON** fait procéder à l'élection de la Présidente du SICTOM.

Madame Valérie BRENOT est élue Présidente du SICTOM à l'unanimité

Madame Valérie BRENOT, est immédiatement installée dans ses fonctions et propose de poursuivre l'ordre du jour de cette assemblée.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S



RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Conformément à l'article L5211 du CGCT, le bureau est composé :

- du (de la) Président(e),
- d'un(e) ou plusieurs Vice-Président(e)s,
- et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il est l'organe exécutif du Syndicat.

La Présidente, propose aux délégué(e)s présent(e)s, de conserver le nombre de Vice-Président(e)s à 10.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **Fixer** le nombre des Vice-Président(e)s à 10

ELECTION DE LA 1^{ER(E)} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 1^{er(e)} Vice-Président(e), représentant ECLA.

Après appel à candidatures, **Monsieur Alain MOUILLOT** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Monsieur Alain MOUILLOT est élu 1^{er} Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

ELECTION DE LA 2^{ND(E)} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 2^{nd(e)} Vice-Président(e), représentant Terre d'Emeraude Communauté.

Après appel à candidatures, **Monsieur Pierre Rémy BERPERRON** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 2nd Vice-Président.

Monsieur. Pierre Rémy BERPERRON est élu 2nd Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

ELECTION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 3^{ème} Vice-Président(e), représentant ECLA.

Après appel à candidatures, **Madame Marie-Pierre MAILLARD** est seule à se porter candidate.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection de la 3^{ème} Vice-Présidente.

Madame Marie-Pierre MAILLARD est élue 3^{ème} Vice-Présidente du SICTOM avec 145 voix pour et une abstention.

ELECTION DE LA 4^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 4^{ème} Vice-Président(e), représentant la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille.

Après appel à candidatures, **Monsieur Bernard ROBELIN** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Bernard ROBELIN est élu 4^{ème} Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

ELECTION DE LA 5^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 5^{ème} Vice-Président(e), représentant ECLA.

Après appel à candidatures, **Monsieur Philippe VINCENT** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

Monsieur Philippe VINCENT est élu 5^{ème} Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

ELECTION DE LA 6^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 6^{ème} Vice-Président(e), représentant Terre d'Émeraude Communauté.

Après appel à candidatures, **Monsieur Philippe MONNERET** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 6^{ème} Vice-Président.

Monsieur Philippe MONNERET est élu 6^{ème} Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

ELECTION DE LA 7^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 7^{ème} Vice-Président(e), représentant ECLA.

Après appel à candidatures deux délégué(e)s se portent candidat(e)s au poste de 7^{ème} Vice-Président(e) :

- **Madame Marie Claude LECOMTE** élue de la Commune de COURBOUZON
- **Monsieur Daniel VINCENT** élu de la Commune de MOIRON,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du (de la) 7^{ème} Vice-Président(e).

Après dépouillement, la Présidente annonce les résultats du vote.

- **Madame Marie-Claude LECOMTE** obtient : 59 voix
- **Monsieur Daniel VINCENT** obtient : 81 voix
- Bulletins nuls :** 4
- Bulletins blancs :** 2
- **Nombre de suffrages exprimés :** 146

Monsieur Daniel VINCENT est élu 7^{ème} Vice-Président du SICTOM à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ELECTION DE LA 8^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 8^{ème} Vice-Président(e), représentant la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura.

Après appel à candidatures, **Monsieur Eric TOURNEUR** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-Président.

Monsieur Eric TOURNEUR est élu 8^{ème} Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

ELECTION DE LA 9^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 9^{ème} Vice-Président(e), représentant ECLA.

Après appel à candidatures, **Monsieur Pierre GROSSET** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-Président.

Monsieur Pierre GROSSET est élu 9^{ème} Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

ELECTION DE LA 10^{EME} VICE-PRESIDENCE

La Présidente **Madame Valérie BRENOT** fait procéder à l'élection du (de la) 10^{ème} Vice-Président(e), représentant la Communauté de Communes Porte du Jura.

Après appel à candidatures, **Monsieur Xavier RIVATTON** est seul à se porter candidat.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection du 10^{ème} Vice-Président.

Monsieur Xavier RIVATTON est élu 10^{ème} Vice-Président du SICTOM à l'unanimité.

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE TECHNIQUE
(C.T.) ET AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL (C.H.S.C.T.)**

RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Le Comité Syndical a décidé :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- le **maintien du paritarisme** numérique en fixant un nombre de représentants du SICTOM égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Il convient donc au Comité Syndical de désigner quatre représentants du SICTOM pour siéger au Comité Technique (C.T.) ainsi qu'au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.), la Présidente demande s'il y a des candidats.

Quatre délégués sont candidats pour être titulaires :

- **Madame Valérie BRENOT**, élue de la Commune de SAINT AMOUR,
- **Monsieur Eric TOURNEUR**, élu de la Commune de COLONNE,
- **Madame Adèle VERNE**, élue de la Commune de ST HYMETIERE SUR VALOUSE,
- **Monsieur Renaud SIMEREY**, élu de la Commune de LES REPOTS.

Quatre délégués sont candidats pour être suppléants :

- **Monsieur Alain MOUILLOT**, élu de la Commune de COURLAOUX,
- **Monsieur Patrick CHATOT**, élu de la Commune de ORGELET,
- **Madame Aline VOISIN**, élue de la Commune de SAINT DIDIER,
- **Madame Chantal MARTELIN**, élue de la Commune DOMBLANS,

Les candidats visés ci-dessus sont désignés à l'unanimité pour siéger au Comité Technique ainsi qu'au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET MARCHES
PUBLICS**

RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Après son installation, le Bureau Syndical propose à l'ensemble des membres du Conseil Syndical, la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres et des Marchés Publics dont les membres seraient issus du Bureau Syndical.

Il est donc nécessaire de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. La Présidente est membre de droit.

La Présidente demande aux délégué(e)s s'il y a des candidat(e)s.

Cinq délégué(e)s sont candidat(e)s pour être titulaires :

- Monsieur Alain MOUILLOT, élu de la Commune de COURLAOUX,
- Monsieur Pierre Rémy BERPERRON, élu de la Commune de LA CHAILLEUSE,
- Monsieur Philippe VINCENT, élu de la Commune de PERRIGNY,
- Monsieur Daniel VINCENT, élu de la Commune de MOIRON,
- Monsieur Xavier RIVATTON, élu de la Commune de COUSANCE.

Cinq délégué(e)s sont candidat(e)s pour être suppléant(e)s :

- Madame Evelyne BOISSON, élue de la Commune de VILLENEUVE SOUS PYMONT,
- Monsieur Guy JEANDOT, élu de la Commune de RUFFEY SUR SEILLE,
- Monsieur Philippe GALLE, élu de la Commune de LONS LE SAUNIER,
- Madame Annie PONARD, élue de la Commune de CONDAMINE,
- Madame Christine BARTHE-WEBER, élue de la Commune de MONTAIGU.

Les candidats visés ci-dessus sont tous élus à l'unanimité pour composer la Commission d'Appel d'Offres et des Marchés Publics du SICTOM.

ELECTION DES DELEGUES DU SICTOM AU SYDOM

RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER a adhéré le 10/03/1988 au SYDOM, (SYndicat Départemental de traitement des Ordures Ménagères).

Le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER est donc représenté au sein de ce syndicat par quatre délégué(e)s titulaires et quatre suppléant(e)s.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection des délégué(e)s titulaires et suppléant(e)s du SICTOM au SYDOM.

La Présidente demande s'il y a des candidat(e)s à ces postes.

En tant que délégué(e)s titulaires :

- Madame Valérie BRENOT, élue de la Commune de SAINT AMOUR,
- Monsieur Alain MOUILLOT, élu de la Commune de COURLAOUX,
- Monsieur Philippe VINCENT, élu de la Commune de PERRIGNY,
- Monsieur Pierre Rémy BERPERRON, élu de la Commune de LA CHAILLEUSE,

En tant que délégués suppléants :

- Monsieur Pierre GROSSET, élu de la Commune de MONTMOROT,
- Monsieur Bernard ROBELIN, élu de la Commune de COSGES,
- Monsieur Xavier RIVATTON, élu de la Commune de COUSANCE,
- Monsieur Dominique BILLOT, élu de la Commune de CHILLY LE VIGNOBLE.

Les candidats visés ci-dessus sont tous élus à l'unanimité pour représenter le SICTOM au SYDOM du Jura.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE ET AU BUREAU SYNDICAL

RAPPORTEUR : Alain MOUILLOT

L'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Syndical de donner délégation, à la Présidente, aux Vice-président(e)s ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Pour des raisons de bon fonctionnement, il est proposé au Comité Syndical de donner à la Présidente et au Bureau Syndical, délégation d'une partie de ses attributions, notamment :

- la réalisation des emprunts destinés à financer les investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet tous les actes nécessaires,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il rendra compte lors de chaque réunion du Comité Syndical des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat,
- la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- les actions en justice au nom du Syndicat ou de défense du Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat, dans tous les cas,
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 1M€ autorisé par le Comité Syndical lors de la délibération autorisant cette ouverture de crédit.

à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des tarifs,
- de l'approbation du compte-administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, la Présidente rendra compte des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** de donner délégation d'une partie des attributions à la Présidente et au Bureau Syndical citées dans la présente délibération à l'exception des six points évoqués ci-dessus.

INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES A LA PRESIDENTE ET AUX VICE-PRESIDENTS

RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles :

- L.2123-20 à L.2123-24-1,
- L.5211-12 modifié,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Considérant que le SICTOM est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre d'une population comprise entre 50.000 et 99.999 habitants (syndicat mixte composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale).

Considérant que pour un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre d'une population comprise entre 50.000 et 99.999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de la Présidente en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 29,53 % et que le taux maximal pour les Vice-Président(e)s ne peut dépasser 11,81 %.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Fixe** les montants actuels des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de la Présidente et des Vice-Président(e)s, comme suit :
 - Présidente : 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 1^{er} Vice-Président : 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Les autres Vice-Président(e)s : 7,086 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités évolueront conformément à la législation en vigueur.

Le Comité syndical, après avoir délibéré avec 144 voix pour et deux abstentions :

- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget,
- **Transmet** au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Comité Syndical.

**Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble
des indemnités de fonction allouées aux
Membres du conseil communautaire**

Fonction	Nom Prénom	Taux (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité Brute mensuelle (en euros)	Date de la délibération (*)
Présidence	BRENOT Valérie	29,53%	1 148,54 €	15/09/2020
1 ^{er} vice- présidence	MOUILLOT Alain	11,81%	459,34 €	15/09/2020
2 nd e vice- présidence	BELPERRON Pierre Rémy	7,086%	275,60 €	15/09/2020
3 ^{ème} vice- présidence	MAILLARD Marie Pierre	7,086%	275,60 €	15/09/2020
4 ^{ème} vice- présidence	ROBELIN Bernard	7,086%	275,60 €	15/09/2020
5 ^{ème} vice- présidence	VINCENT Philippe	7,086%	275,60 €	15/09/2020
6 ^{ème} vice- présidence	MONNERET Philippe	7,086%	275,60 €	15/09/2020
7 ^{ème} vice- présidence	VINCENT Daniel	7,086%	275,60 €	15/09/2020
8 ^{ème} vice- présidence	TOURNEUR Eric	7,086%	275,60 €	15/09/2020
9 ^{ème} vice- présidence	GROSSET Pierre	7,086%	275,60 €	15/09/2020
10 ^{ème} vice- présidence	RIVATTON Xavier	7,086%	275,60 €	15/09/2020
Total mensuel			4 088,28 €	
Total annuel			49 059,36 €	

La séance est levée à 20h30